



DELIBÉRATION N°132/2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

OBJET :

URBANISME

Acquisition parcelle ZM 319

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux le 1^{er} décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni,
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2022

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT
M. Alexis VALLENT par M. Laurent THEVENOT
Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU
M. Joël DE AMORIM par M. Daniel BAPTISTE

Etait absente :

Mme Christiane ZELUS

Secrétaire de séance : Mme Aurélie FERNANDES

La constitution de réserves foncières destinées à la réalisation future de projets communaux constitue un volet important des dossiers d'aménagement.

A ce titre, l'acquisition de la parcelle cadastrée ZM 319, d'une superficie de 394m², située Rue de la Croix Badière, en zone 2 AUX du Plan Local d'Urbanisme (2AUA, secteur à vocation économique au PLUi) présente un intérêt particulier au vu de sa localisation.

Cette acquisition permettrait de disposer d'une emprise foncière contigüe plus conséquente. En effet, la commune est déjà propriétaire des parcelles voisines ZM 315 et ZM 312.

Dans le cadre de la succession des consorts Chatard, la parcelle ZM319 pourrait être acquise par la Commune. Le prix proposé par les consorts Chatard est de 3000€.

Ainsi, le Conseil Municipal, Laurence DUPONT entendue, décide après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée ZM 319 au prix global de 3000€ toutes indemnités confondues ;
- De décider de confier la rédaction de l'acte d'acquisition à Maître Guinot, Notaire à Volvic, et de prendre en charge les frais notariaux ;

Accuse de réception en préfecture
063216204708-20221201-132-2822-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte correspondant ainsi que toutes pièces se rapportant à l'affaire.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce projet sont prévus et inscrits au budget de la collectivité.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Accusé de réception en préfecture
063-216304709-20221201-132-2022-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022